

Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 29 janvier 2024

EN RÉSUMÉ

- Le Premier ministre Gabriel ATTAL a prononcé mardi son discours de politique générale à l'Assemblée nationale. L'allocution a notamment été l'occasion de revenir sur les prochains travaux du gouvernement en matière de santé. Parmi les principaux axes :
 - Augmentation du nombre de médecins dans les années à venir;
 - Libération du temps médical ;
 - Lutte contre les déserts médicaux et santé des jeunes affichées comme priorités gouvernementales;
 - Projet de loi « fin de vie » avant l'été ;
 - Réforme de l'AME par voie réglementaire sur la base du rapport Evin-Stefanini;
 - Projet de loi constitutionnel de l'IVG.

Nominations

Mme Nina PRUNIER, administratrice de l'Etat, qui était chargée de mission auprès du directeur général du travail, au ministère du Travail, du Plein l'Emploi et de l'Insertion, a été nommée directrice adjointe de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Mme Karine CHEVREUL, médecin et professeure de santé publique à l'Université de Paris Cité, ancienne collaboratrice de MM. Xavier BERTRAND et Philippe BAS, se voit confier la présidence de la commission d'évaluation économique et de santé publique de la Haute Autorité de santé.

M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, jusqu'alors directeur financier de Sanofi, va prendre la direction générale des Apprentis d'Auteuil.

M. Charly CHEVALLEY, ancien collaborateur de Mmes Fadila KHATTABI et Geneviève DARRIEUSSECQ, au ministère délégué chargé des personnes handicapées, a été nommé directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Fin de vie : Sur ce sujet, "l'une des questions les plus intimes et délicates qui soit", Gabriel ATTAL a promis le renforcement des unités de soins palliatifs pour que chaque département soit doté, ainsi que la présentation avant l'été en conseil des ministres d'un projet de loi sur l'aide active à mourir

AME: Au titre des réformes à venir, le Premier ministre a encore confirmé celle de l'aide médicale d'État (AME), promise par sa prédécesseur Elisabeth BORNE au président (LR) du Sénat Gérard LARCHER. Il en a précisé les termes, lesquels ont été vivement dénoncés par la droite: "Nous le ferons avant l'été par voie règlementaire avec une base qui est connue: le rapport Evin – Stefanini", qui proposait une adaptation du dispositif. Le président des Républicains Éric CIOTTI a dénoncé devant la presse "une trahison de la parole donnée" par Mme BORNE. Cette dernière avait assuré que les parlementaires seraient "pleinement associés" aux travaux – mais avait laissé planer le doute sur leur nature "réglementaire ou législative".

Accès aux soins: Alors que le gouvernement veut lutter contre les difficultés d'accès aux soins des Français, M. ATTAL s'est dit favorable à une sanction financière pour les rendez-vous médicaux non honorés. Toujours dans cette optique de libérer du temps médical, il a aussi souligné que le gouvernement souhaitait "accélérer le passage de 6000 à 10 000 assistants médicaux", ce qui représente d'après lui "2,5 millions de consultations supplémentaires". Le Premier ministre a également menacé de restaurer les obligations de garde pour les médecins libéraux, dans les départements où le Service d'accès aux soins-SAS ne parviendrait pas à se mettre en place. Le SAS, la nouvelle version du numéro d'urgence 15, permet de désengorger les urgences en orientant les personnes qui ont besoin d'un diagnostic ou d'un soin vers la structure la plus adaptée, qui n'est pas forcément l'hôpital mais est aussi souvent la médecine de ville.

IVG: Auditionné jeudi 1er février par la délégation aux droits des femmes du Sénat, le ministre de la Justice Eric DUPOND-MORETTI a longuement défendu le projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'IVG, assurant les sénateurs que le gouvernement "prendra le temps qu'il faudra pour aller au bout de cette révision" tout en les invitant à "ne pas rater ce moment". "Au-delà des susceptibilités qui peuvent s'exprimer, l'essentiel est de garantir aux femmes une liberté qui est celle de disposer de leur corps. Ce n'est pas plus compliqué que ça", a-t-il résumé.

CNIL / Heath Data Hub: Par une décision inédite en date 21 décembre mais publiée hier, la CNIL a autorisé l'hébergement temporaire chez l'américain Microsoft d'un entrepôt de données issues du Système national des données de santé (SNDS), dans le cadre du projet EMC2 qui concerne les données de patients fournies par quatre grands hôpitaux français et les données de l'Assurance maladie afin de faire avancer la recherche pharmaco-épidémiologique sur les effets à long terme des traitements médicaux. Ce feu vert de la CNIL couvre une durée de trois ans, le temps nécessaire pour installer le Heath Data Hub chez un opérateur de cloud français ou européen (ce qu'elle a toujours demandé).